



Obligation de résultat et connexion à l'insu sur serveur

Par zaki33

Madame, Monsieur,

Bonjour,

Je me permets de solliciter votre aide suite à un litige avec un de mes clients.

Mon client gérant des conducteurs pour un service de VTC, m'a demandé un script pour ses conducteurs afin qu'ils soient averti chaque jours lors de la disponibilité du formulaire sur le site de l'entreprise VTC (Uber).

Le script à bien était réalisé et envoyé au client par e-mail juste après son paiement et notre rendez-vous à mon domicile, il y a de cela un mois (8 décembre).

Suite à cela je lui envoie un e-mail récapitulatif avec les sources du script, la facture et lui demande de me fournir les accès vers son serveur afin que je puisse procéder à l'installation du script sur son serveur. Le soir même (8 décembre). En attendant le script à était installer sur mon serveur afin qu'il puisse tout de même bénéficier des alertes de disponibilités du formulaire.

Il s'avère qu'entre temps je suis parti en vacances et est oublié mon téléphone chez moi ratant donc ses nombreux appels, mais il était convenu qu'il me fournisse les informations nécessaire à l'installation par e-mail.

De retour de vacances j'apprends via la personne qui nous a mis en relation qu'il n'est pas content que je ne réponde pas, alors qu'il était convenu qu'il m'envoie les informations par e-mail afin que je puisse procéder à l'installation.

Je le relance immédiatement par SMS afin qu'il me transmette les informations par e-mail.

Deux semaine plus tard (7 décembre), je reçois enfin un retour. Il me dit qu'il n'a pas encore acheter le serveur alors qu'avant mon départ en vacance on s'est eu au téléphone et m'a dit qu'il était en train de l'acheter. Puis, il procède à l'achat et me communique les informations de connexion.

Le lendemain (8 janvier), je procède immédiatement à l'installation comme convenu, je le notifie néanmoins que suite à la perte de temps qu'il m'a fait subir, je ne ferais pas une petite personnalisation que nous avions convenu à voix haute, mais que s'il le souhaite je peux lui faire une proposition commerciale.

Puis, la c'est le drame, il me menace (cf. "J espere qu on se reverra +++", en sachant que les +++ ne veux pas dire j'espère qu'on se reverra plus, mais bien une menace suivi d'un ++, synonyme de au revoir, je ne sais pas si cela est prouvable...), et m'insulte (cf. "Donc je te souhaite joyeusement d aller te faire ENCULER ").

Suite à cela, je m'énerve et me connecte à son interface de gestion de serveur pour ré-initialiser le serveur. Toute l'installation effectuée est donc supprimé. L'installation était bien prévu dans la proposition commerciale et sur la facture. Je l'en informe immédiatement par email que suite à son insulte j'ai effectué la réinitialisation.

Puis, il me répond peu de temps après pour me dire qu'il a eu une perte de 400e/jour (alors qu'il a mis un mois pour me répondre par e-mail et que le serveur n'était pas acheter) et que je me suis introduit à l'insu sur son serveur et que j'ai obligation de résultat. Qu'il va m'attaquer en justice.

Je lui propose de s'excuser pour l'insulte et sa menace et que je re-procèderais immédiatement à l'installation pour que celui-ci soit de nouveau opérationnel, mais plus de réponse... Il me semble qu'il veut aller en justice pour exiger des indemnités suite à ma seul bêtise d'avoir réinitialiser suite à son insulte et menace...

Ma question est : est-ce que je risque quelque chose ? Toutes nos communications ont été fait par e-mail. J'ai fait un export en PDF de nos échanges si cela peut vous aider à m'apporter une réponse plus précises ?

Merci d'avance.

Très cordialement,
Zaki33.